

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « Les Plumes d'Ardèche Nord »

Préambule : Le règlement complète les statuts de l'association « Les plumes d'Ardèche Nord », il a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés et responsables légaux des mineurs ainsi que les règles d'utilisation propre au Gymnase mis à disposition. Il est modifiable par le Conseil d'Administration, qui le fera valider par l'Assemblée Générale.

➤ **Force obligatoire :**

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'il sera accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à le respecter ainsi que les conditions d'adhésion.

➤ **Conditions d'adhésion :**

Toutes personnes âgées de 7 ans (révolu ou acquis durant la première partie de la saison) et plus peuvent prétendre à s'inscrire au club à condition qu'ils remettent : les 2 documents sont obligatoires avec la cotisation :

- la demande de licence de la fédération française de badminton,
- le certificat médical FFbad (valable 3 ans) ou document questionnaire de santé de la FFbad,

Chaque adhérent sera tenu de respecter le règlement intérieur du Club.

➤ **Cotisations :**

Le règlement de la cotisation devra s'effectuer soit par chèque à l'ordre : Les Plumes d'Ardèche Nord (PAN 07), soit en espèce. Le tarif comprend la licence à la fédération française de badminton et les charges annuelles.

En définitive, à l'issue de la période d'essai, le dossier d'inscription devra être retourné complet pour poursuivre l'activité au sein du club ; sinon l'accès au terrain sera refusé.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive, elle est fixée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Tarif pour la saison : jeunes (7-17 ans) : 75 euros, adultes : 95 euros.

La cotisation pour les membres du bureau sera le montant correspond uniquement à la licence de la fédération française de badminton.

➤ **Assurance :**

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence de la fédération française de badminton assure en cas de blessures mais le licencié peut choisir de souscrire une assurance individuelle complémentaire (voir document d'assurance joint avec la demande de licence).

➤ **Responsabilité :**

Pendant la période d'essai (3 séances maximum), tout incident sera couvert par l'assurance associée à la Fédération française de badminton. L'essayant devra émarger le

document « fiche d'inscription » lors de chaque séance d'essai et les dirigeants tiendront un registre d'essai qu'ils transmettrons à la FFbad.

L'association décline toutes responsabilités en cas d'accidents suite au non respect des règles. En cas de dégradation de matériel du Gymnase et des ses installations, la responsabilité incombe à la personne impliquée.

Pour les mineurs :

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de les laisser.

A la fin du créneau, les parents devront venir chercher leur enfant dans le gymnase et si tel n'est pas le cas, la section devra en être avisée par écrit par les parents.

Enfin, tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation de l'autorisation parentale.

➤ Bénévolat :

Le club fonctionne sur le bénévolat. Pour toute personne souhaitant s'y investir, merci de se rapprocher d'un des membres du bureau.

➤ Créneaux horaires :

Les créneaux horaires sont modifiables d'une saison sur l'autre.

Pour la saison 2018/2019 : l'activité badminton aura lieu au Gymnase Rive Faya

- les lundis de 19h à 21h30 pour les joueurs compétiteurs,
- les mercredis de 18h à 19h30 pour les ados,
- les mercredis de 19h30 à 21h30 pour les joueurs loisirs,
- les vendredis de 19h à 21h30 en jeu libre pour tous les adhérents,
- les samedis de 10h à 11h30 pour le groupe des jeunes

Les séances encadrées pour les jeunes le seront par des animateurs en cours de formation. Les créneaux jeunes sont suspendus pendant les vacances scolaires et les créneaux adultes sont suspendus durant les vacances de Noel et durant au minimum un moi sur la période estivale.

➤ Matériel et Equipements :

Pour la tenue vestimentaire, les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, exclusivement réservées à un usage d'intérieur (sol neuf, propreté du gymnase).

Pour les compétitions officielles, veillez à avoir une tenue réglementaire à la fédération française de badminton.

Le club possède une vingtaine de raquettes qui sont à disposition des joueurs lors des divers créneaux de jeu. Il appartient à chacun d'avoir ou non son propre matériel.

Concernant les volants, le club met à disposition les volants plastiques sur tous les créneaux. Les volants plumes sont à la charge des joueurs sauf lors des rencontres interclubs et des entraînements jeunes. Nous vous demandons de prendre soin des volants et de bien les replacer dans les tubes.

➤ Etat d'esprit :

Le club se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive.

Tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, fair-play et respect des autres.

Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionner ; la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de récurrence sur décision d'une assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée.

De même, il est fortement encouragé lors des soirs de forte affluence ou lorsque le nombre de joueurs est impair de mettre en place une rotation afin que chacun puisse jouer.

➤ **Vol et perte :**

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

➤ **Interclubs et Tournois :**

Interclubs :

Les licenciés souhaitant participer à des interclubs se chargeront d'élire un responsable ou capitaine qui gèrera le calendrier et leurs rencontres. Les membres du bureau se dégagent totalement de l'organisation.

Pour la réception après interclub : il est demandé que les tables soient positionnées sur les bords des terrains et que le gymnase soit rendu propre.

Pour les interclubs, le club s'engage à fournir les volants plumes ou plastiques en fonction de la division, de fournir les boissons lorsque l'équipe sera à domicile. Le Club prendra en charge les frais d'inscription auprès du comité. Cependant les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge des joueurs.

Participation aux tournois :

Toutes personnes désirant s'inscrire à un tournoi en formulera la demande auprès de la personne chargée des inscriptions du club. Afin que l'inscription soit valide, le licencié devra confirmer par mail sa demande, fournir avant la date limite d'inscription son règlement à l'ordre du club d'Annonay.

En cas de désistement aux tournois :

- désistement jusqu'à la date limite d'inscription : le joueur doit en informer le responsable des inscriptions.
- désistement au-delà de la date limite d'inscription et avant tirage au sort : le joueur prend contact personnellement avec les organisateurs du tournoi ainsi qu'avec les instances de la ligue du centre de badminton pour justifier son WO. Si la justification fournie est dite « valable par le RGC, il sera alors remboursé.
- WO pour raison médicale : le joueur doit fournir un certificat médical dans les plus brefs délais.

Le club ne prendra pas en charge les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscriptions pour les tournois.

➤ **Droit à l'image :**

Sauf avis contraire de votre part par écrit auprès du président de l'association, le club s'autorise à utiliser gratuitement votre image lors de manifestations organisées par le club ou pour lequel il est partenaire (tournois, championnats, interclubs, vie du club). L'utilisation faite sera uniquement conformément à l'objet de l'association.

➤ **Mécénats et sponsoring**

L'association sera amenée à faire des partenariats et de trouver des mécénats afin de développer au mieux son activité.

➤ **Organisation de l'association**

L'assemblée Générale :

Toutes les personnes licenciées à l'association se doivent de participer à l'Assemblée Générale. L'AG Ordinaire est tenue une fois par an (voir les statuts).

Le rôle du bureau et du Conseil d'Administration :

Le conseil d'Administration a pour rôle de mettre en œuvre la politique définie par l'assemblée générale, de se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres, de préparer le budget prévisionnel qui sera ensuite voté en assemblée générale, d'autoriser des dépenses imprévues lors de l'assemblée générale, de convoquer les assemblées générales, d'élire le bureau et de contrôler leur action, de décider de l'ouverture d'un compte bancaire et des délégations de signature, de définir les projets qui seront soumis à l'assemblée générale et de décider d'engager une action en justice au nom de l'association.

Le bureau doit :
- préparer les ordres du jour détaillés des réunions et de l'AG,
- appliquer au quotidien les décisions du CA,
- assurer la gestion administrative et financière du club avec une coordination entre les différentes responsabilités,
- assurer la diffusion des informations sur les différents créneaux.

Election des membres du bureau :

Se référer aux statuts de l'association.

Règlement intérieur validé par l'assemblée générale faite le 3 juillet 2022, A Annonay :

Président : FINET Audrey

Trésorier : VITREY Philippe

Secrétaire : VESIN Christine